



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT FORMAL :
RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE EN CHARGE
DE L'IMPLANTATION DE CLOTURE DES SITES DE
CHAMPS ECOLES POUR LA PRODUCTION DES
TUBERCULES DE RÔNIER ET DES SITES DE
PEPINIERES DANS LES PROVINCES DU MOYEN
CHARI, MANDOUL ET LOGONE ORIENTAL.**

Référence : N° 001/DAOOF/PFNL/NIRAS-CARITAS SUISSE/KOUMRA/2026



Sommaire

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES & FORMULAIRES A REMPLIR.....	3
PREAMBULE.....	3
Article 1 : Définitions.....	3
Article 2 : Objet.....	3
Article 3 : Consistance des travaux	3
Article 4 : Allotissement.....	4
Lot 1 : Clôture de sept (07) sites/champ-école (50 x 50 m) en grillage	4
Lot 2 : Clôture autour de douze (12) sites de pépinière (25 x 25 m) en grillage	4
Ce lot concerne l'implantation de clôture autour de douze (12) sites de pépinières destinés à la production de plants. Les dimensions approximatives de chaque site sont : 25 m de long sur 25 m de large.	
Article 5 : Participation	5
Article 6 : Coût de la consultation.....	5
Article 7 : Contenu AOOF	5
Article 8 : Présentation des offres	6
8.1 Offre Technique.....	6
8.1.1 Pièces administratives	6
8.1.2- Offre technique	6
8.1.2.1. Moyens en personnel et organigramme du chantier :.....	6
8.1.2.1.a. Mémoire technique d'exécution.....	6
8.1.2.1.b. Liste du matériel proposé pour l'exécution des travaux.	7
8.2 Offre Financière	7
Article 9 : Contenu de la soumission	7
Article 10 : Langue du marché	7
Article 11 : Type de marché	8
Article 12 : Régime fiscal et douanier.....	8
Article 13 : Délai de validité des offres.....	8
Article 14 : Date et heure limite de dépôt des offres.....	8
Article 16 : Modifications des documents du AOOF	8
Article 17 : Modification et retrait des offres	8
Article 18 : Ouverture des plis	8
Article 19 : Caractère confidentiel de la procédure.....	8

Article 20 : Eclaircissements apportés aux offres	9
Article 21 : Evaluation des offres	9
<i>a) Examen de la recevabilité et de la conformité des offres</i>	9
<i>b) Evaluation des offres</i>	9
Evaluation Technique	9
Qualification et expérience du personnel affecté aux principaux postes d'exécution des travaux pour chaque lot.	10
4. Moyens matériels proposés pour l'exécution des travaux pour chaque lot.	10
5. Planning d'exécution des travaux	11
Evaluation des offres financières	11
Article 23 : Attribution du marché	12
Article 24 : Annulation	12
Article 25 : Notification de l'attribution du Marché	12
Article 26 : Délais d'exécution des travaux	12
Article 27 : Constitution du cautionnement définitif	13
Article 28 : Paiements d'avance	13
Article 29 : Litige	13
ANNEXE I	14
« Formulaire à remplir par le soumissionnaire »	14
FICHE A : REFERENCES TECHNIQUES DU SOUMISSIONNAIRE	14
FICHE B : PERSONNEL ET ORGANIGRAMME DU CHANTIER	14
Fiche B1 : Personnel technique permanent	14
Fiche B2 : Curriculum Vitæ du personnel d'encadrement	14
Fiche B3 : Planning des travaux	14
FICHE C : MOYENS MATERIELS	14
Fiche D : Capacité de financement	15
ANNEXE II : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES	16
A2.1. LOT 1 : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAU DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES CHAMP-ECOLE..	16
A2.2. LOT 2 : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAU DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES DE PEPINIERES..	17

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES & FORMULAIRES A REEMPLIR

PREAMBULE

Le présent document constitue les instructions particulières de l'appel d'offres ouvert pour permettre aux soumissionnaires de remettre des offres conformes aux exigences et aux attentes de Caritas Suisse.

Le soumissionnaire est tenu au respect des stipulations, définies ci-après et dans les différents documents constituant le présent Appel d'Offres Ouvert Formelle (AOOFF).

La non remise, par le soumissionnaire, des pièces telles que définies dans les documents du présent AOOFF peut entraîner son exclusion, sans qu'il lui soit possible d'élever une quelconque réclamation.

Article 1 : Définitions

Il est précisé que :

- le terme « Maître d'Ouvrage » désigne selon les cas : le Responsable du site Champ-école ou le Responsable de la pépinière.
- Le terme « Maître d'Ouvrage Délégué » désigne, Caritas Suisse
- le terme « Maître d'Œuvre » désigne, Bureau de contrôle chargé d'assurer la mission de contrôle des travaux du présent marché.
- le terme « Entreprise » désigne la personne physique ou morale retenue pour l'exécution des travaux avec laquelle le marché sera conclu.

Article 2 : Objet

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux d'implantation de **clôture autour de sept (07) sites champ-école (50 x 50 m) et de douze (12) sites de pépinière (25 x 25 m)**.

Article 3 : Consistance des travaux

Le présent projet porte sur la réalisation des travaux ci-dessous :

Le terrain est livré dans son état actuel.

L'Offre de l'entreprise est globale et forfaitaire et inclut en particulier, mais n'est pas limité à :

- Abattage et dessouchage d'arbres et d'arbustes situés sur l'emprise du terrain à bâtir et ses environs immédiats (sur une bande d'environ 5 m autour des espaces à édifier) ; ou comme exigé par le maître d'ouvrage ;
- L'implantation de poteaux de fixation (tuyau ou cornière Galva) suffisamment encrés et scellés dans le sol avec du béton et accessoires adaptés aux conditions locales permettant de supporter le grillage métallique ;
- La clôture doit prévoir un portail d'accès métallique assurant une fermeture sécurisée et fonctionnelle.

Il sera fait appel à des techniciens expérimentés assurer la bonne exécution des travaux l'implantation des clôtures.

Les piquets et repères de base sont rattachés au niveau général en plan et en altitude à des repères fixes. Il est veillé à leur bonne conservation, ou à leur remplacement dans des conditions identiques, si le besoin l'exige.

Article 4 : Allotissement

Le présent avis concerne les travaux d'implantation de clôtures autour de sept (07) sites/champ-école (50 x 50 m) et douze (12) sites de pépinière (25 x 25 m), répartis-en deux (02) lots distincts présentés ci-dessous :

Lot 1 : Clôture de sept (07) sites/champ-école (50 x 50 m) en grillage

Ce lot concerne l'implantation de clôture autour de sept (07) sites de champs-écoles destinés à la production de tubercules de rônier. Les dimensions approximatives de chaque site sont : 50 m de long sur 50 m de large.

Les travaux comprendront notamment la fourniture et pose de grillages, poteaux, portails d'accès sécurisés et tous les accessoires nécessaires à la protection durable des sites.

La liste des localités concernées par l'implantation de clôture autour des sites/champs-écoles figure dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des villages concernés par la clôture du lot 1 (50 x 50 m)

Province	Canton	Nom du village concerné par la clôture à réaliser	Dimension de la clôture (50 x 50 m)
Moyen Chari	Kyabé	Kouma	X
TOTAL Moyen Chari			1
Logone Oriental	Doba	Damala	X
	Bebedjia	Dotog	X
	Nassian	Nassian II	X
TOTAL Logone Oriental			3
Mandoul	Goundi	Ngonbésoro	X
	Bessada	Bessada 3	X
	Bedaya	Kemkiyan/Blah	X
TOTAL Mandoul			3
TOTAL GENERAL (Moyen-Chari + Mandoul + Logone oriental)			7

Lot 2 : Clôture autour de douze (12) sites de pépinière (25 x 25 m) en grillage

Ce lot concerne l'implantation de clôture autour de douze (12) sites de pépinières destinés à la production de plants. Les dimensions approximatives de chaque site sont : 25 m de long sur 25 m de large.

Les travaux comprendront notamment la fourniture et pose de grillages, poteaux, portails d'accès sécurisés et tous les accessoires nécessaires à la protection durable des sites.

La liste des localités concernées par l'implantation de clôture autour des sites de pépinière figure dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des villages concernés par l'implantation des clôtures de pépinière (25x25)

Province	Canton	Nom du village concerné par la clôture à réaliser	Dimension de la clôture (25 x 25 m)
Moyen Chari	Danamadji	Ngangmbagué	X
	Djeké-Djeké	Sarmba	X
	Koumogo	Gornira	X
	Maro	Quartier Sedengué	X
TOTAL Moyen Chari			4
Logone Oriental	Beboto	Dohatog	X
	Maibombaye	Maibombaye centre	X
	Baikoro	Toura-Baikoro	X
	Donia	Benida	X
TOTAL Logone Oriental			4
Mandoul	Matekaga	Matekaga centre	X
	Peni	Roh	X
	Koumra	Dilnda 1 Traditionnel	X
	Bedjondo	Lomadji/Bedjondo	X
TOTAL Mandoul			4
TOTAL GENERAL (Moyen-Chari + Mandoul + Logone oriental)			12

Article 5 : Participation

La participation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises spécialisées dans le domaine des travaux publics et du génie civil ayant un agrément technique pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration tchadienne.

Les offres sont examinées lot par lot. Les lots sont donc indépendants et attribués séparément. Dans le cadre du présent appel, un soumissionnaire peut présenter des offres sur plusieurs lots cependant, il ne peut se voir attribuer plus qu'un lot.

Article 6 : Coût de la consultation

Le financement des travaux prévus dans le cadre de ce marché est assuré par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse au Tchad à travers le Projet « Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Tchad ». L'enveloppe dédiée pour ces ouvrages dans les 3 provinces prévoit un montant global de Trente-sept millions trois-cent cinquante mille franc (37 350 000 FCFA). Toutefois, CARITAS Suisse se réserve le droit de ne pas dépenser entièrement ce montant pour ces travaux.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre. Caritas Suisse ne sera tenu en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement et l'issue de la procédure de la consultation.

Article 7 : Contenu AOO

Le présent AOO est constitué des pièces suivantes :

1. l'avis d'appel d'offres ouvert formel ;
2. les présentes instructions aux soumissionnaires ;
3. les conditions du marché ;
4. le cahier de prescriptions techniques (CPT) ;
5. le dossier des plans ;
6. le cadre de bordereau des prix unitaires ;
7. le cadre du devis quantitatif estimatif des travaux ;

8. les modèles.

Le soumissionnaire examinera les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans ces documents et assumera les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés ou s'il ne présente pas une soumission conforme à tous égards aux exigences du présent AOOF.

Article 8 : Présentation des offres

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra un dossier technique (pièces administratives et proposition technique) et une proposition financière.

8.1 Offre Technique

8.1.1 Pièces administratives

Les attestations suivantes en cours de validité :

- Copie du registre de commerce au nom exact de l'entité soumissionnaire ;
- Copie autorisation d'exercice valide ;
- Copie de la patente en cours de validité ;
- Attestation d'immatriculation à la CNPS ;
- Attestation de capacité financière ;
- Numéro d'identification Fiscale (NIF) ;
- Attestation de non-faillite et de non-liquidation.

Déclaration de sincérité **Références techniques et financières des cinq (05) dernières années**

8.1.2- Offre technique

L'offre technique du soumissionnaire se composera des documents suivants :

Ce document mentionnera les différents travaux similaires à ceux du présent appel d'offres et exécutés par le soumissionnaire au Tchad, ainsi que leur montant avec les copies des procès-verbaux de réception des travaux et les copies des pages de garde et de signature des marchés jointes en annexe. **Fiche A de l'annexe I.**

8.1.2.1. Moyens en personnel et organigramme du chantier :

Le soumissionnaire fournira la liste du personnel selon les **modèles des Fiches B fournies à l'annexe I**, des présentes instructions aux soumissionnaires. Il s'agit de la liste minimale du personnel d'encadrement et l'effectif de la main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux que le soumissionnaire estime "nécessaire et suffisant" pour la direction, la conduite et l'exécution des travaux du marché. Les curriculum vitae actualisés et signés à l'encre bleue par les intéressés, et les photocopies légalisées des diplômes du personnel d'encadrement et de maîtrise doivent être joints.

8.1.2.1.a. Mémoire technique d'exécution

Le document présenté par le soumissionnaire comprendra :

- la description de la méthodologie et de l'organisation du chantier proposée ;
- le planning d'exécution détaillé des travaux, ventilés par semaine et par nature et partie d'ouvrage ;
- la liste des installations de chantier à réaliser par lui-même pour l'exécution complète et correcte du marché.

8.1.2.1.b. Liste du matériel proposé pour l'exécution des travaux.

Le soumissionnaire fournira la liste détaillée des moyens qu'il prévoit d'employer spécialement à l'exécution du marché. Il s'agit de la liste minimale du matériel que le soumissionnaire estime sous sa propre responsabilité « nécessaire et suffisante » pour l'exécution des travaux, avec les caractéristiques essentielles de ce matériel (marque, âge, état, capacité...) établie selon le **format de la Fiche C de l'annexe I**.

En cas de location, il précisera la société auprès de laquelle le matériel sera loué. La justification doit être fournie (des contrôles pourront être opérés).

8.2 Offre Financière

L'offre financière sera également établie en un (1) original et trois (3) copies marquées comme telles, et placée dans une enveloppe intérieure portant la mention « Offre Financière », le nom et l'adresse du soumissionnaire.

L'offre financière inclura les pièces suivantes :

- La soumission dûment remplie et signée suivant le modèle fourni ;
- Le devis estimatif établi suivant le cadre joint ;
- Le bordereau des prix unitaires établi suivant le cadre fourni dans l'AOOF.

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires et totaux de toutes les rubriques figurant au Bordereau des Prix Unitaires et au Devis Estimatif. Les rubriques pour lesquelles le soumissionnaire n'aurait pas indiqué de prix unitaires et totaux ne seront pas payées après leur exécution. Ces prix resteront supposés inclus dans d'autres prix unitaires et totaux figurant au devis estimatif.

L'offre financière du soumissionnaire devra obligatoirement être présentée selon les instructions suivantes : elle fera apparaître distinctement les prix et le montant hors taxes / droits de douanes et, le montant estimé des droits et taxes de douanes ainsi que des droits fiscaux conformément au cadre du devis estimatif joint.

Suggestions :

Ce dossier devra comprendre :

- Toutes les indications sur les éventuelles variantes techniques proposées ;
- Toutes les suggestions sur les omissions, contradictions, écarts ou des erreurs constatées dans le dossier que le soumissionnaire juge nécessaire. Leur prise en compte est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Article 9 : Contenu de la soumission

Les offres dûment signées et cachetées adressées au Directeur Pays de Caritas Suisse au Tchad sont reçues uniquement en version électronique au format Pdf à l'adresse électronique : **tchadachats@caritas.ch** avec la mention « **Clôture des sites de champs écoles pour la production des tubercules de rônier et des sites de pépinières** » au plus tard le **6 juillet 2026 à 15 h 00 mn, heure du Tchad**.

Article 10 : Langue du marché

La soumission, les documents contractuels ainsi que toute correspondance et tous documents afférents au présent marché seront établis en langue française.

Article 11 : Type de marché

Le présent marché sera à **prix unitaires, Hors Taxes** appliqués aux quantités réellement exécutées et mesurées conformément aux dispositions du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif.

Article 12 : Régime fiscal et douanier

Le marché est exécuté sous le régime du droit commun.

Article 13 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **cent vingt jours (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 14 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent parvenir à Caritas Suisse au plus tard le **6 juillet 2026 à 15 h 00 mn, heure locale**

Toute offre parvenue après l'expiration du délai indiqué dans l'avis d'appel d'offres ne sera pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

Article 16 : Modifications des documents du AOO

Avant la date limite fixée pour la remise des offres, le Maître d'Ouvrage Délégué peut modifier les documents de l'avis d'appel d'offres ouvert en publiant des additifs.

Tout additif publié fera partie des documents de l'avis d'appel d'offres et sera communiqué par lettre à tous les soumissionnaires. Les soumissionnaires éventuels accuseront réception de chaque additif au Maître d'Ouvrage Délégué par lettre.

Pour donner aux soumissionnaires éventuels suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif lors de la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage Délégué à toute la latitude pour reporter la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 17 : Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou demander le retrait de son offre, à condition de le faire avant la date limite fixée pour leur remise.

Article 18 : Ouverture des plis

Les noms des soumissionnaires, les modifications et les retraits des offres, la présence ou l'absence de pièces administratives requises, et toute autre information que le Maître d'Ouvrage Délégué peut juger appropriés, seront annoncés lors de l'ouverture.

Le Maître d'Ouvrage établira le procès-verbal d'ouverture des plis qui comportera notamment les renseignements donnés aux personnes présentes.

Article 19 : Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et aux recommandations relatives à l'attribution du marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ni à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le Maître d'Ouvrage/maitre d'ouvrage délégué ou les membres de la commission au cours de la procédure d'examen

d'évaluation et de la comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du marché conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire,

Article 20 : Eclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Maître d'Ouvrage Délégué a toute latitude pour demander à un soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris une décomposition des prix unitaires. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par lettre, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne sera recherchée, offerte ou autorisée, à l'exception de la confirmation de la rectification des erreurs de calcul découvertes par le Maître d'Ouvrage Délégué lors de l'évaluation des offres.

Article 21 : Evaluation des offres

Ces opérations se dérouleront en plusieurs étapes qui sont décrites ci-dessous :

a) Examen de la recevabilité et de la conformité des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, le Maître d'Ouvrage Délégué vérifiera que chaque offre :

- i a été signée conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres ouvert formel (AOOF) ;
- ii est accompagnée des pièces requises ;
- iii est pour l'essentiel conforme aux conditions requises par les prescriptions du AOOF ;
- iv présente toute information que le Maître d'Ouvrage peut exiger.

Une offre conforme pour l'essentiel au AOOF est une offre qui respecte toutes les modalités, conditions et spécifications des prescriptions du AOOF, sans divergences ou réserves importantes. Une divergence ou réserve est importante quand elle :

- i affecte de façon significative l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii limite de façon significative, en contradiction avec les prescriptions du AOOF, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ;
- iii est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires présentant des offres conformes pour l'essentiel à l'AOOF.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée par le Maître d'Ouvrage et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non-conforme.

b) Evaluation des offres

L'évaluation des offres s'effectuera suivant les critères suivants :

Evaluation Technique

- Expérience de l'entreprise dans les travaux similaires au Tchad au cours des cinq (05) dernières années (copies des première et dernière page des contrats et attestations de bonne fin ou procès-verbaux de réception).
- Expérience de collaboration avec Caritas Suisse.
- Méthodologie et organisation détaillées pour la réalisation des travaux.
- Qualification et expérience du personnel clé chargé des travaux ; joindre obligatoirement le CV et les copies légalisées des diplômes, les pièces justificatives de leur

disponibilité pour l'exécution des travaux (copies de contrat ou lettre d'engagement dûment signé) et l'effectif de la main d'œuvre par catégorie et par corps de travaux.

- Matériel proposé pour l'exécution des travaux (indications précises et justification).
- Planning d'exécution des travaux.

Les offres seront évaluées sur la base ci-après :

1. Expérience de l'entreprise dans l'exécution des travaux et prestations similaires.

Avoir réalisé au moins 2 marchés similaires justifiés.

2. Examen de la cohérence et de la clarté de la méthodologie et de l'organisation.

Compréhension de la mission, valeur technique du mode d'organisation des travaux à mettre en place, chronologie des tâches, explication des tâches et adéquation méthodologie/planning/matériel/personnel.

Qualification et expérience du personnel affecté aux principaux postes d'exécution des travaux pour chaque lot.

Le Soumissionnaire doit établir, pour chaque lot qu'il dispose du personnel répondant aux critères ci-dessous pour les positions-clés suivantes :

N°	Position	Qualification pour tous les lots	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Nombre)
01	Un (01) directeur des travaux	-Ingénieur en génie civil/hydraulique ou équivalent	05	03
02	Un (01) conducteur des travaux	Bac+2 Génie civil/hydraulique ou équivalent	05	03
03	Un (01) chef de chantier	Bac+2 Génie civil/hydraulique ou équivalent	03	03
04	Un (01) chef d'équipe maçon	Attestation ou certificat de travail	03	02
05	Un (01) chef soudeur	Attestation de travail	03	02
06	Un (01) technicien ferrailleur	Attestation de travail	03	02
07	Un (01) chef d'équipe en construction métallique (Soudeur)	Attestation de travail	03	02
08	Un (01) chef topographe	Niveau bac+2 en topographie	05	03

NB : Joindre obligatoirement une attestation de disponibilité pour chacun des personnels.

4. Moyens matériels proposés pour l'exécution des travaux pour chaque lot.

Minimum exigé :

Le Soumissionnaire doit établir au minimum, pour chaque lot, qu'il a le matériel clé avec pièces justificatives suivantes :

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
01	Camion benne 8m3 minimum	02
01	Véhicule de liaison	02
02	Vibreux	02
03	Compacteur	02

04	Groupe électrogène 5KVA	02
05	Poste à souder	02
06	Moto de chantier	02
07	Matériel topographique	02
08	Lot de petit matériel pour l'électricité et de plomberie	02
09	Véhicule pickup de liaison	02
10	Atelier de forage complet (Foreuse, camion d'accompagnement, compresseur...)	02
11	Servicing complet	02
12	Lot d'outil de petit matériel pour analyse d'eau in-situ (Conductivimètre/PH-mètre	02

NB : Le soumissionnaire justifiera le matériel proposé par des cartes grises légalisées, des certificats de mise à disposition et des reçus d'achat

5. Planning d'exécution des travaux

L'examen de la cohérence, de la pertinence du planning d'exécution des travaux et de son réalisme compte tenu des moyens matériels et personnel affectés à la réalisation des travaux seront appréciés par le maître d'ouvrage délégué.

L'appréciation s'effectuera par application des critères suivants :

Désignation	Points
Offre Technique	80
Méthodologie et organisation : 20 points	
1) Compréhension des activités et organisation des travaux	5
2) Planning d'exécution des travaux et programme d'approvisionnement du chantier	5
3) Qualité de la présentation de l'offre	5
Critère caractérisant l'importance et la qualité des ressources à mettre en œuvre 60 points	
1) Expérience générale du soumissionnaire avec copies des attestations de bonne fin ; Copies des contrats (marchés) similaires	30
2) Expérience de collaboration avec Caritas Suisse	15
3) Qualification et expérience du personnel proposé (joindre les Copies légalisées de diplômes et des attestations de formation curriculum vitae à jour et signé par les intéressés)	10
Matériel à affecter au chantier 4) Joindre les pièces prouvant la propriété et la disponibilité du matériel (copie de cartes grises pour le matériel roulant et de reçus d'achat pour les autres équipements, engagement de mise à disposition...)	10

NB : Les offres jugées techniquement inacceptables seront écartées.

Evaluation des offres financières

Il sera ensuite procédé à l'évaluation des soumissions ayant été jugées techniquement conformes.

Ces offres seront d'abord vérifiées pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées comme suit :

- i Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- ii Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi.

Le montant figurant dans la Soumission sera rectifié conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera engagé

le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée et la caution de soumission pourra être saisie.

Il sera procédé à la vérification de la véracité des prix unitaires appliqués. Si après vérification ces prix s'avèrent très bas ou très haut par rapport aux prix appliqués dans les marchés de travaux publics au Tchad, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.

Les offres financières seront classées suivant les critères ci-dessous.

Offre Financière 20 points

Après analyse et correction des erreurs des offres financières, il sera accordé la totalité des 20 points à l'offre la moins disante. La détermination des notes des autres offres se fera de la manière suivante :

Offre Financière	20 points
Après analyse et correction des erreurs des offres financières, il sera accordé la totalité des 20 points à l'offre la moins disante. La détermination des notes des autres offres se fera de la manière suivante :	
$P = \frac{(MD \times 20)}{MSC} \text{ Où}$	
P	= points accordés
MD	= offre la moins disante
MSC	= montant de la soumission corrigée

La note définitive accordée à la soumission est la somme de la note de l'offre financière et de celle de l'offre technique. Cette note permet le classement final des entreprises.

Article 23 : Attribution du marché

La Commission attribuera le marché à l'entreprise qui aura totalisée le meilleur score des offres.

Article 24 : Annulation

Nonobstant les dispositions de l'article 21, le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure de consultation ouverte et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir autant une responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

Article 25 : Notification de l'attribution du Marché

Avant que n'expire le délai initial de validité des offres arrêté par le Maître d'Ouvrage Délégué, celui-ci notifiera à l'attributaire du Marché par correspondance directe, que son offre a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage Délégué paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution, l'achèvement et l'entretien des Travaux par l'Entrepreneur conformément au Marché (dans le Marché appelé le "Montant du Marché").

Article 26 : Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **trois mois (90) jours** pour tous les lots à compter de l'ordre de service de commencer les travaux.

Ces délais ne sont pas cumulables en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire.

Article 27 : Constitution du cautionnement définitif

Le montant de cautionnement définitif sera constitué en garantie de la bonne exécution du marché par prélèvement sur les décomptes payés au titulaire du marché.

Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire constituée dès la notification de l'approbation du marché par un établissement bancaire ou titulaire agréé.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution personnelle et solidaire libérée à la réception définitive du marché.

Article 28 : Paiements d'avance

A la demande de l'attributaire, le maître d'ouvrage accordera le paiement d'une avance de trente pour cent (30 %) sur le prix du marché. Cette avance sera entièrement couverte par une caution bancaire garantissant le remboursement.

Le remboursement de l'avance s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement à l'attributaire à titre d'acompte. Il commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché atteint trente pour cent (30%) du montant initial du marché et doit être terminé lorsque ce montant atteint quatre-vingts pour cent (80%). Les montants à rembourser seront calculés par la formule suivante :

$$R = M \times (Tx - 30\%) / (80\% - 30\%)$$

Avec :

R : montant du remboursement

M : montant de l'avance perçue

Tx : taux d'avancement des travaux

Article 29 : Litige

A défaut de règlement amiable, tout litige qui naîtra de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente de N'Djamena.

ANNEXE I

« Formulaire à remplir par le soumissionnaire »

FICHE A : REFERENCES TECHNIQUES DU SOUMISSIONNAIRE

Expérience dans les travaux similaires au Tchad pour les cinq (05) dernières années : cette information doit figurer dans un tableau établi suivant le modèle ci-dessous.

Description des travaux	Montant total (FCFA)	Montant pour lequel le soumissionnaire était responsable (FCFA)	Délai d'exécution		Maître d'oeuvre	Maître d'ouvrage
			Date de début	Date d'achèvement		

Ajouter le nombre de lignes autant que vous avez des travaux à décrire

FICHE B : PERSONNEL ET ORGANIGRAMME DU CHANTIER

Fiche B1 : Personnel technique permanent

Le soumissionnaire joindra à son offre le tableau suivant dûment établi par lui pour chaque catégorie de personnel technique prévue pour l'exécution du présent marché.

Personnel d'encadrement

Nom & prénoms	Qualification	Nombre d'années d'expérience professionnelle	Poste dans l'organigramme du chantier

Ajouter le nombre de lignes autant que vous avez du personnel

Fiche B2 : Curriculum Vitæ du personnel d'encadrement

Les curriculum vitæ du personnel d'encadrement, directement concerné dans l'exécution du chantier devront être joints au dossier de soumission. Ils doivent être actualisés datés et signés à l'encre bleue par les intéressés.

Des enquêtes pourront être menées auprès des intéressés afin de vérifier leur disponibilité et de vérifier la validité des informations fournies.

Toute fraude ou fausse déclaration entraînera l'élimination de l'auteur sans aucun recours.

Fiche B3 : Planning des travaux

Le soumissionnaire doit fournir un planning à barres des travaux, lequel sera présenté de façon à indiquer clairement la position des différentes tâches dans le temps.

FICHE C : MOYENS MATERIELS

La fiche doit donner la liste détaillée du matériel exclusivement réservé aux travaux du marché.

Liste détaillée du matériel	Type, modèle, marque	Année de 1ère mise en consommation	Capacité ou rendement	Etat	Lieu actuel de dépôt
a) Matériel					
b) Véhicules, camions et engins					

Ajouter le nombre de lignes autant que vous avez du matériel

Fiche D : Capacité de financement

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie liés aux travaux afférents au (x) marché (s) considéré (s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d'autres marchés comme requis

Source de financement	Montant (FCFA équivalents)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

ANNEXE II : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

A2.1. LOT 1 : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAU DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES CHAMP-ECOLE

CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES DE 50 m de long sur 50 m de large					
N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
0	TRAVAUX PREPARATOIRES				
0.1	Installation de chantier et replis	Ens			
Sous-total 0					
I	TERRASSEMENT				
1.1	Fouilles en puit pour ancrer CAE 40	m ³			
1.2	Fouilles en puit pour fixer la porte	m ³			
Sous-total 1					
II	FONDATION				
2.1	Béton de propreté sous semelle isolée pour la fixation porte y compris toutes suggestions	m ³			
2.2	Béton armé pour semelle de 0,8m*0,8m*0,25m dosé a 350kg/m3 au niveau de la porte	m ³			
2.3	Béton armé pour longrine de 0,2m*0,2m*0,20m sous la porte d'entrée avec 4HA12 dosé a 350kg/m3	m ³			
2.4	Béton armé pour poteau amorce et élévation 0,20m*0,20m (H = 2,5m)	m ³			
2.5	Gros béton / cailloux sauvage pour la stabilité des cornières CAE 50 dosé à 250kg/m3	m ³			
Sous-total 2					
III	ELEVATION				
3.1	F/P de trois fil tendeur (à 0,2m ; 1m et 1,8m des poteaux en CAE50) pour éviter la déformation du grillage	ml			
3.2	F/P des fils d'attaches pour les maillages entre les grilles et cornière ou tuyau Galva et les fils tendeurs y compris toutes suggestions	rouleau			
3.3	F/P de grillage simple torsion galvanisé sur le linéaire (Treillis métallique) maillé 5x5 de hauteur H=1,5 avec un espacement de poteau (poteau en cornière de 40) 3m maximum des poteaux d'angles	ml			
3.4	F/P des cornières CAE40 ou tuyau Galva à chaque 2,5m de hauteur 2 m y compris toutes suggestions de mise en œuvre	ml			

3.5	Réalisation du gros béton linéaire pour la stabilité des grilles pour l'ensemble du périmètre avec y compris deux (02) portails d'accès y compris toutes suggestions	m ³			
3.6	F/P des deux (02) portails d'accès à 1 battants de 1,50m de hauteur et 3,00m de largeur y compris toutes suggestion de mise en œuvre (l'encadrement des portes avec tube carré de 50)	U			
Sous-total 3					
IV	PEINTURE				
4.1	Application peinture anti rouille sur tous les éléments métallique (porte et poteau en cornière) ou tuyau Galva	Ens			
Sous-total 4					
TOTAL clôture de site de 50 m de long sur 50 m de large					

A2.2. LOT 2 : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ET BORDEREAU DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES DE PEPINIERES

CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE PRIX POUR LA REALISATION DES CLÔTURES DES SITES DE 25 m de long sur 25 m de large					
N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
0	TRAVAUX PREPARATOIRES				
0.1	Installation de chantier et replis	Ens			
Sous-total 0					
I	TERRASSEMENT				
1.1	Fouilles en puit pour ancrer CAE 40	m ³			
1.2	Fouilles en puit pour fixer la porte	m ³			
Sous-total 1					
II	FONDATION				
2.1	Béton de propreté sous semelle isolée pour la fixation porte y compris toutes suggestions	m ³			
2.2	Béton armé pour semelle de 0,8m*0,8m*0,25m dosé a 350kg/m3 au niveau de la porte	m ³			
2.3	Béton armé pour longrine de 0,2m*0,2m*0,20m sous la porte d'entrée avec 4HA12 dosé a 350kg/m3	m ³			
2.4	Béton armé pour poteau amorce et élévation 0,20m*0,20m (H = 2,5m)	m ³			
2.5	Gros béton / cailloux sauvage pour la stabilité des cornières CAE 50 dosé à 250kg/m3	m ³			
Sous-total 2					
III	ELEVATION				

3.1	F/P de trois fil tendeur (à 0,2m ; 1m et 1,8m des poteaux en CAE50) pour éviter la déformation du grillage	ml			
3.2	F/P des fils d'attaches pour les maillages entre les grilles et cornière ou tuyau Galva et les fils tendeurs y compris toutes suggestions	rouleau			
3.3	F/P de grillage simple torsion galvanisé sur le linéaire (Treillis métallique) maillé 5x5 de hauteur H=1,5 avec un espacement de poteau (poteau en cornière de 40 ou tuyau Galva) 3m maximum des poteaux d'angles	ml			
3.4	F/P des cornières CAE40 à chaque 2,5m de hauteur 2 m y compris toutes suggestions de mise en œuvre	ml			
3.5	Réalisation du gros béton linéaire pour la stabilité des grilles pour l'ensemble du périmètre avec y compris deux (02) portails d'accès y compris toutes suggestions	m ³			
3.6	F/P des deux (02) portails d'accès à 1 battants de 1,50m de hauteur et 3,00 m de largeur y compris toutes suggestion de mise en œuvre (l'encadrement des portes avec tube carré de 50)	U			
Sous-total 3					
IV	PEINTURE				
4.1	Application peinture anti rouille sur tous les éléments métallique (porte et poteaux en cornière) ou tuyau Galva	Ens			
Sous-total 4					
TOTAL clôture de site de 25 m de long sur 25 m de large					

NB : Les prix unitaires suivants sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre.

CONCLUSION

Tous les travaux décrits devront être exécutés avec toutes les règles de l'art et les normes en vigueur au Tchad. Cette exécution devra donner toutes les garanties de résistance et de durabilité.

L'Entrepreneur, après avoir assuré toutes les réalisations, remettra le chantier dans un état de propreté parfaite.

Koumra, le

Lu et accepté par l'Entrepreneur.